

Conseil de développement COMPTE RENDU de la réunion du 28 juin 2018 (Monastère Royal de Brou)

Objet : Présentation des diagnostics et enjeux du schéma « Habitat » et du schéma « économie » du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération

Membres du Conseil de développement présents :

<p>Mme Marie-Jo BARDET – Comité départemental olympique et sportif (CDOS 01) et Office municipal des sports (OMS) Mlle Léa BAZIN – Bresse Nature Environnement (BNE) Agnès BERTILLOT - Confédération des moyennes et petites entreprises (CPME) M. Guy BRESSAN – Office municipal des sports (OMS) Mme Marine DANIEL-CHOSSON - Bourg-Habitat M. Jean-Michel DEFRANCE - Territoire Bourg Agglo M. René DUCAROUGE – Centre Ain Initiative M. François ENJARY – Numéribourg M. Xavier FROMONT, Association pour le développement de l'agriculture biologique (ADABio) Mme Pauline GRENIER – Fabrique du monde rural en Revermont Mme Nicole GUILLERMIN – Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (ALEC 01) Mme Pascale GUILLET - Territoire Bresse Mme Sandrine HOUDIN – Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain (CAUE)</p>	<p>M. Philippe JEANNIN – Association de formation collective à la gestion de l'Ain (AFOCG 01) M. Stéphane MARION - Université Lyon 3 M. Claude MARQUIS – Territoire Bourg Agglo M. André MICHON – Union national des syndicats autonomes, Union départementale de l'Ain (UNSA UD 01) Mme Armel MOREL – Territoire Bresse Mme Claire NALLET – Chambre du commerce et de l'industrie de l'Ain (CCI 01) M. Jean-Paul PEULET – Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (ALEC 01) M. Christian POLLON – APF / Handicap 01 (anciennement appelé Association Des Paralysés De France) M. Eric SAUMET – ALTEC, association gestionnaire du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de l'Ain (CCSTI) M. Bruno SAVI - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain (CAUE)</p>
---	--

Membres du Conseil de développement excusés :

Mme Agnès CLAIR – Territoire Bresse Revermont M. Gilbert DEGLUAIRE – Territoire Bresse M. Renaud DROUY – Centre Ain Initiative M. Yves ESPOSITO – Union nationale du sport scolaire (UNSS) de l'Ain Mme Lucie GOUILLOUX – Monastère Royal de Brou Mme Aurore GUINA – Université Lyon 3 Mme Julie LACROIX-RAVANAT – Alimentec M. Thierry MERAT – Bourg Habitat	Mme Annabel MONTAGNON – Chambre des notaires de l'Ain M. Jean-Pierre PETIT – Confédération française démocratique du travail (CFDT) M. Jean REVERCHON – Territoire Sud Revermont M. Cyrille TAVERDET – Confédération française de l'encadrement- Confédération générale des cadres (CFE CGC) Mme Catherine TESTUD – Territoire Bresse
--	--

Présence de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse :

<u>Elus</u> : M. Christian CHANEL – Vice-président, délégué à l'habitat, au logement et aux gens du voyage M. Michel FONTAINE – Vice-président, délégué au développement économie, à l'emploi et à l'innovation M. Aimé NICOLIER , Vice-président, Délégué à la ruralité, à l'agriculture et à la forêt Mme Monique WIEL – Vice-présidente, déléguée au tourisme et à la conférence territoriale Bresse Revermont	<u>Techniciens</u> : Mme Marielle BEGUET – Directrice du tourisme Mme Carole BERTRAND – Chargée de mission développement durable et démocratie de proximité M. Romain BERTHELLOT – Responsable du service habitat Mme Adeline BRUNET – Directrice des Politiques Contractuelles et du Développement Rural - Mission projet de territoire, Développement durable, PCAET Mme Pauline CHIROUZE - Coordinatrice pôle développement rural et programme LEADER M. Yancé GUMS – Chargé de mission développement économique Mme Cécile FERRET , Chargée de mission transition énergétique
---	---

Madame **Agnès BERTILLOT**, co-présidente du Conseil de développement introduit la séance et remercie tous les membres présents et fait part des excuses reçus.

Monsieur **Pierre-Gilles GIRAULT**, administrateur du Monastère Royal de Brou, souhaite la bienvenue aux membres du conseil de développement. Il transmet quelques détails sur ce bâtiment, chef-d'œuvre de l'art gothique flamboyant flamand du début du XVI^e siècle, bâtiments emblématiques du territoire.

Madame **Agnès BERTILLOT** rappelle l'importance de la participation des membres du conseil de développement aussi bien aux plénières qu'aux ateliers élargis pour 2018, année de la co-construction du projet de territoire.

Les objectifs des **plénières** sont :

- Être un lieu d'étonnement, pour un regard « critique positif », extérieur, un regard « local », sur le contenu des éléments présentés,
- Être un miroir qui renvoie des questions (ce retour est important pour les élus et les services),
- Mieux connaître le territoire, ses potentiels et ses points de vigilance.

Les objectifs des **ateliers élargis**, réunissant élus, partenaires et acteurs du territoire, sont:

- travailler sur la co-construction,
- produire à partir de la diversité des propos d'acteurs spécialisés ou non.

Enfin, Agnès Bertillot rappelle l'ordre du jour :

- ✓ apport de quelques éléments du **profil du territoire** de la Communauté d'Agglomération,
- ✓ présentation des diagnostics et enjeux de plusieurs parties du **schéma « Economie » : domaines « tourisme », « agricole », « économique et zones d'activités économiques »**,
- ✓ présentation du plan local de l'habitat (PLH) pour le **schéma « Habitat »**.

1. **PROFIL DU TERRITOIRE** présenté par **Adeline BRUNET**, en charge de la mission du projet de territoire
cf Présentation CD «Projet de territoire »pages 1 à 10

2. **DIAGNOSTIC ET ENJEUX du SCHEMA ECONOMIE**

- **Le domaine du « tourisme »** présenté par **Monique WIEL**, déléguée au tourisme et à la conférence territoriale Bresse Revermont
cf présentation CD « Tourisme » pages 12 à 19

Pour compléter le power point et pour information, voici :

- les **7 musées** et sites à vocation culturelle hormis le Monastère royal de Brou :
 - ✓ Le Musée du Revermont sur la nouvelle commune de Val-Revermont,
 - ✓ la Ferme-Musée de la forêt à Courtes,
 - ✓ l'écomusée « Maison de pays de Bresse » à **Saint Etienne-du-Bois**,
 - ✓ l'Apothicaire de l'hôtel Dieu sur Bourg-en-Bresse,
 - ✓ la ferme du Sougey à Montrevel-en-Bresse,
 - ✓ le Musée de la mécanographie à Bourg-en-Bresse,
 - ✓ le Musée Océanien et de Saint-Pierre Chanel à Montrevel-en-Bresse.
- Les **7 Espaces Naturels Sensibles (ENS)** :
 - ✓ Le Bocage bressan du Sougey à Montrevel-en-Bresse (gestion communautaire)
 - ✓ La Forêt de Seillon à Péronnas (gestion communautaire avec contrat ONF)
 - ✓ La Grotte et reculée de Corveissiat à Corveissiat
 - ✓ L'Étang de But à St Etienne du Bois
 - ✓ L'Étang et marais des Paccauds à Vescours
 - ✓ Le Vallon des Faulx à Ceyzériat
 - ✓ Le Marais de l'étang Bizadan à Cras-sur-Reyssouze.
- La **différence entre AOP, AOC et IGP**
 - ✓ **L'AOP, Appellation d'origine protégée** désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.
 - ✓ **L'AOC, Appellation d'origine contrôlée** désigne des produits répondant aux critères de l'AOP. Elle constitue une étape vers l'AOP et permet une protection et la dénomination sur le territoire français, en attendant son enregistrement et sa protection au niveau européen.
 - ✓ **L'IGP, Indication géographique protégée** désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne.
- **Le domaine « agricole »** présenté par **Aimé NICOLIER**, Vice-président, délégué à la ruralité, à l'agriculture et à la forêt.
Cf Présentation CD « agriculture et alimentation » pages 120 à 32
- **Le domaine des « zones d'activités économiques » et du « commerce »** présenté par **Michel FONTAINE**, Vice-président, délégué au développement économique, à l'innovation et à l'emploi ;
Cf Présentation CD « commerce » pages 12 à 19

Voici ci-dessous, la retransmission des échanges qui ont été noté lors des présentations. Si certains échanges n’ont pas été identifiés, merci d’en informer Carole Bertrand, ceux-ci pourront être repris lors de la prochaine séance du Conseil de développement.

Ces échanges seront transmis aux services de la communauté d’agglomération compétents et repris dans les instances d’élus. Un retour sera fait lors de la prochaine séance plénière.

Questions ou remarques sur le schéma ECO	Retours
<p><u>Sur le tourisme et la communication :</u></p> <p>Comment mettre en cohérence la démarche du conseil de développement et la valorisation « les pépites du territoire » ? Par exemple, par des panneaux signalétiques ?</p> <p>Le territoire est pour l’instant une étape, pour aller vers un lieu de vacances. Comment faire en sorte que les visiteurs restent plus longtemps ? et qu’ils reviennent ?</p> <p>Comment améliorer la signalétique numérique ? les fermes auberges, les offres des gîtes ruraux seront-elles numérisées ?</p> <p>L’importance du contact humain est à souligner. Il faut réfléchir « où et comment on accueille les visiteurs physiquement ? »</p> <p>On comprend l’intérêt des applications, mais quand est-il de la difficulté avec les zones blanches ?</p> <p>Comment s’inscrit-on dans le schéma touristique de l’Ain ? Quelle est la mise en cohérence ?</p> <p>Qu’est-ce qu’un hébergement marchand et un hébergement non marchand ?</p>	<p>La signalétique est prévue, elle sera une action du schéma économie. La marque « la belle rencontre » aidera à identifier ces pépites.</p> <p>Les zones de sortie d’autoroute sont à reprendre, à améliorer.</p> <p>Le schéma numérique avec l’e-tourisme, permettra de repérer : les hébergements, les randonnées, là où l’on maîtrise l’anglais....</p> <p>L’état, la Région et le département en lien avec les opérateurs sont en train d’identifier les zones blanches pour programmer un planning de travail.</p> <p><u>Hébergement marchand</u> = hôtels, camping, villages vacances, chambres d’hôte... <u>hébergement non marchand</u> = hébergement dans la famille ou chez les amis</p>

Questions ou remarques sur le schéma ECO	Retours
<p><u>Sur l'emploi :</u></p> <p>Est-ce que l'emploi –formation est abordée dans le schéma économie ?</p>	<p>L'emploi-formation est une compétence régionale. Dans le cadre du schéma économie, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) sera évoquée avec les partenaires dont les chambres consulaires. A ce stade, rien n'a été déterminé.</p>
<p><u>Sur le commerce :</u></p> <p>Certaines personnes souhaitent acheter sur place et certaines ne peuvent pas se déplacer. Par exemple, comment accompagner les personnes âgées, les personnes handicapées, pour leurs courses ? Quelle est la place des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), la vente de proximité, les circuits courts ?</p> <p>Beaucoup de gens achètent de plus en plus en ligne. Pourrait-on améliorer les points relais ?</p>	<p>Oui, il y a une difficulté avec le commerce de proximité pour satisfaire tout le monde : les modes de consommations sont très divers suivant les habitants, les améliorations ne vont jamais assez vite.</p>
<p><u>Sur l'aménagement :</u></p> <p>Bresse Nature Environnement (BNE) s'interroge sur le niveau de détail du Plan local de l'Habitat (PLH), pour les parcs vélos notamment pour les bailleurs sociaux.</p>	<p>En effet, il sera important de veiller à ce point.</p>
<p><u>Sur le sujet de la méthanisation :</u></p> <p>Sur l'ensemble du territoire, on trouve de la méthanisation collective. Fait-il s'interroger sur quelle méthanisation ? Quel mode de culture choisir ?</p> <p>Comment associer la collectivité aux projets ?</p>	<p>Nous sommes sur un territoire d'élevage. Les agriculteurs peuvent monter différents projets et passer le cap de mise en œuvre.</p>
<p><u>Sur les clubs sportifs :</u></p> <p>Certains Clubs sportifs du territoire sont des clubs de haut niveau. A ce titre, ils contribuent à la notoriété du territoire.</p>	<p>Oui bien sûr, ces clubs sont des ambassadeurs pour la marque « ma belle rencontre ».</p>

3. **DIAGNOSTIC ET ENJEUX du SCHEMA HABITAT** présentés par **Christian CHANEL**, Vice-président, délégué à l'habitat, au logement et aux gens du voyage. *Cf Présentation PLH*

Les données reprennent le diagnostic et enjeux du **Plan local de l'habitat (PLH)** qui sera adopté fin 2018 ou début 2019. Ce document est obligatoire pour les communautés d'agglomération, réalisé sur une durée de 6 ans et prend en compte le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

cf Power point

Quelques précisions :

- 60% de ménages propriétaires occupants sur la CA3B / 45% dans l'agglomération bourgienne (communes de Bourg, Péronnas, St Denis, Viriat), contre 67 à 80% sur le reste du territoire
- 78% d'appartements sur Bourg / 85% de maisons sur la CA3B hors Bourg
- 74% des ménages de la CA3B éligibles à un logement social.
- Surface moyenne consommée par logement : 108m² en 2006, 88m² en 2015.
- L'essentiel des transactions dans l'existant porte sur les logements individuels. Les activités de vente d'appartements sur Bourg-en-Bresse représentent 30% de l'ensemble des transactions.
- Le 2e marché concerne la vente de maisons sur l'agglomération bourgienne, vient ensuite la vente de maisons au sein des communes rurales accessibles.
- Objectifs de densité fixés dans le SCOT

Strate / communes	Objectif de densité moyenne
Coeur urbain de l'agglomération bourgienne	40 logements / ha
Hypercentre de Bourg-en-Bresse et secteurs de l'agglomération bourgienne hors coeur urbain	Viser une densité a minima équivalente à celle du tissu urbain environnant
Pôles structurants	25 logements / ha
Pôles locaux équipés	20 logements / ha
Communes rurales	13 logements / ha

Questions ou remarques sur le schéma HABITAT	Retours
On constate que les demandes de logements sont inadaptées à la demande actuelle.	En effet, il faut tendre vers 43% de T1 T2 alors que l'offre est de 26% actuellement, soit 17% en plus de T1 T2.
Il existe peu de construction dans le privé.	
Le SCOT permet une augmentation de la construction sur unité urbaine, alors que la demande est en zone rurale.	Le SCOT ne bloque pas la croissance du monde rural mais permet d'éviter l'étalement de la tache urbaine. L'objectif est de protéger les terres agricoles. Une solution pour maîtriser le foncier, serait de construire dans les dents creuses pour ne pas consommer trop de foncier agricole.
Est-ce que les habitants du monde rural vont être obligés de partir ?	

Conclusion :

Les co-présidents Xavier Fromont et Agnès Bertillot remercient tous les participants et intervenants. La séance se termine vers 21h00, plusieurs personnes ont dû partir pour d'autres rendez-vous. L'information de la conférence du 7 septembre à 19h30, à Ainterexpo **sur la transition écologique, avec Bruno rebelle** est lancée.

Le verre de d'amitié permet de reprendre quels sujets traités lors de la séance dont la nécessité de faire des séances plus courtes et plus interactives.